



Assemblée générale

Distr. générale
25 mai 2005

Original: français

Cinquante-neuvième session

Points 55, 83, 84, 98, 99, 105 et 148 de l'ordre du jour

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Questions de politique macroéconomique

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Promotion de la femme

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Questions relatives aux droits de l'homme

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 16 mai 2005, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Chili et du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de nos gouvernements respectifs, nous vous faisons tenir ci-joint le document intitulé « Engagement de Santiago : coopérer pour la démocratie », adopté par la troisième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties à l'issue de ses travaux qui se sont déroulés à Santiago du Chili du 28 au 30 avril 2005 (voir annexe).

Nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 55, 83, 84, 98, 99, 105 et 148 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République du Mali
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Cheick Sidi **Diarra**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Heraldo **Muñoz**



**Annexe à la lettre datée du 16 mai 2005, adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Chili et du Mali auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Communauté des démocraties
Engagement ministériel de Santiago, 2005
« Coopérer pour la démocratie »**

30 avril 2005

Nous, représentants des pays participant à la troisième Conférence ministérielle de la Communauté des démocraties, tenue à Santiago du 28 au 30 avril 2005, approuvons l'engagement suivant :

Réaffirmant l'importance vitale du respect des dispositions de la Charte des Nations Unies, de la Charte internationale des droits de l'homme, ainsi que des principes fondamentaux du droit international,

Réitérant notre engagement d'agir conformément aux normes universellement reconnues des droits de l'homme en vue de renforcer le dialogue et la coopération entre les États, les peuples et les personnes,

Réaffirmant en outre notre engagement envers la « Déclaration de Varsovie : Vers une communauté de démocraties », approuvée lors de la première Conférence ministérielle le 27 juin 2000 à Varsovie, et envers la mise en œuvre du « Plan d'action de Séoul : La démocratie, un investissement pour la paix et la prospérité », et de la « Déclaration sur le terrorisme faite par la Communauté des démocraties » adoptée à la deuxième Conférence ministérielle, tenue à Séoul le 16 novembre 2002, et déclarons que :

Nous réitérons notre conviction que la démocratie, le développement durable, la paix, et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La démocratie est fondée sur la volonté librement exprimée des citoyens afin de déterminer leurs propres systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels et d'assurer leur pleine participation à tous les aspects de leur vie.

Nous réaffirmons que l'éducation concernant les droits de l'homme et la démocratie est essentielle pour la participation au processus démocratique et à la gouvernance.

Nous reconnaissons, conformément au Plan d'action de Séoul, que la démocratie est faite des éléments essentiels suivants : le respect des droits de l'homme – droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – y compris la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté de religion et la liberté de conscience; l'accès au libre exercice du pouvoir, conformément à l'état de droit; la tenue d'élections périodiques, libres et régulières, effectuées au scrutin secret et au suffrage universel, et suivies par des autorités électorales indépendantes; la liberté d'association, y compris le droit de former des partis politiques indépendants; la séparation des pouvoirs, prévoyant en particulier l'indépendance du pouvoir

judiciaire; et la subordination constitutionnelle de toutes les institutions de l'État, y compris le pouvoir militaire, à l'autorité civile légalement constituée.

Nous sommes également convaincus que la démocratie ne peut pas être maintenue sans une stricte adhésion au principe de la non-discrimination, y compris la protection des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques et aux peuples autochtones, et sans des efforts persistants pour éliminer la pauvreté extrême, le sous-développement, la marginalisation, les disparités économiques et l'exclusion sociale.

Nous réaffirmons notre engagement de défendre les valeurs de la tolérance et du compromis qui sont le fondement des systèmes effectivement démocratiques et de promouvoir le respect du pluralisme, afin de permettre aux sociétés de conserver leurs caractéristiques multiculturelles. Nous rejetons fermement la haine ethnique et religieuse, la violence et les autres formes d'extrémisme.

Nous prenons note de l'augmentation importante du nombre de démocraties au cours des 50 dernières années et nous nous félicitons des progrès réalisés jusqu'à présent en vue de parvenir aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration de Varsovie et le Plan d'action de Séoul. Nous estimons que l'accroissement du nombre de nations démocratiques et l'appui au développement et au renforcement des nouvelles démocraties contribuent à l'édification d'un monde plus sûr dans lequel les femmes et les hommes, sur un pied d'égalité, peuvent vivre librement et dans un environnement de paix, de stabilité et de bien-être caractérisé par le respect de l'état de droit. À cette fin, nous réitérons notre engagement d'appuyer les processus de transition vers la démocratie, de renforcer les institutions et les processus démocratiques, aux niveaux national, régional et international, et d'œuvrer en partenariat avec les promoteurs de la démocratie, y compris la société civile. La démocratisation du système multilatéral, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, est le complément nécessaire de la pratique démocratique au sein des pays. Chaque pays qui pratique la démocratie doit s'efforcer de faire en sorte que, dans les affaires internationales, la prise de décisions soit un processus également ouvert, transparent, légitime et représentatif.

Dans la Déclaration du Millénaire, tous les États Membres de l'ONU ont décidé de renforcer les capacités nécessaires pour appliquer les principes et pratiques de la démocratie. Dans ce contexte, nous soulignons que l'ONU joue un rôle central dans la réalisation de ces objectifs et nous nous engageons à appuyer l'expansion et le renforcement de ses activités afin d'élargir et de consolider les tendances démocratiques dans le monde entier. Étant donné que la gouvernance démocratique est un facteur essentiel pour le développement, la sécurité et les droits de l'homme, nos gouvernements participeront activement au débat sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies lancé dans le rapport récent du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

En respectant les orientations énoncées dans la Déclaration de Varsovie et en vue de continuer à appliquer le Plan d'action de Séoul, nous adoptons donc le présent Engagement, qui constitue le programme des activités de la Communauté des démocraties et est fondé sur une analyse de la situation de la démocratie dans le monde entier à l'aube du XXI^e siècle, en réitérant notre ferme détermination de promouvoir et de renforcer la démocratie aux niveaux national, régional et mondial, en particulier par le biais des organisations et institutions internationales appropriées.

I. Gouvernance démocratique et société civile

Nous nous engageons à renforcer la participation d'une société civile dynamique aux niveaux national et international, et nous encourageons les organisations non gouvernementales qui soutiennent activement des activités visant à renforcer et à appuyer les démocraties et le respect des droits de l'homme dans le monde entier. À cette fin, nous avons l'intention de :

1. Promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales afin de favoriser les moyens d'action d'une société civile dynamique et l'élimination de toutes les formes de discrimination et d'intolérance.

2. Encourager une culture de tolérance, qui facilite activement le dialogue et le respect mutuel, en mettant au point des programmes éducatifs et autres visant à empêcher les violations des droits de l'homme, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

3. Coopérer et établir des partenariats avec la société civile afin de promouvoir l'état de droit, les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et le renforcement des institutions. Promouvoir un dialogue régulier entre les acteurs du gouvernement et de la société civile, échanger des idées sur la manière de renforcer le développement démocratique national, en luttant effectivement contre la corruption, en encourageant et en protégeant les droits de l'homme, en appuyant l'intégrité et la bonne gouvernance du gouvernement, en combattant la pauvreté, en encourageant la transparence et l'accès aux informations grâce à des médias libres, et en encourageant le développement et le dialogue au niveau international afin d'appuyer la démocratie dans les instances régionales et internationales.

4. Promouvoir un environnement propice au renforcement, à la démocratisation, à l'innovation et à la modernisation des partis politiques et des autres organisations politiques, afin de mettre en place une démocratie où les citoyens sont des participants à part entière. Une attention particulière sera accordée à la réalisation d'élections libres et justes, y compris l'administration transparente et impartiale des élections, et à la mise en place d'un système transparent pour leur financement.

5. Encourager la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité dans tous les secteurs de la société, y compris leur participation au processus de prise de décisions et d'accès au pouvoir, en tant qu'élément fondamental pour la promotion et la réalisation d'une culture démocratique.

6. Affirmer que la démocratie exige une participation active des jeunes. Nous nous engageons à promouvoir parmi les jeunes un ensemble de valeurs démocratiques et nous exhortons tous les pays à mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des programmes et des mesures concrètes visant à renforcer l'éducation pour la démocratie et à encourager la contribution des jeunes dans tous les secteurs de la société.

7. Reconnaître que la promotion et le renforcement de la gouvernance démocratique est une responsabilité conjointe de toutes les autorités publiques, de la société civile et des partis politiques.

8. Accueillir favorablement les travaux du Processus non gouvernemental de la Communauté des démocraties qui apportent une contribution importante au dialogue entre le gouvernement et la société civile, et encourager ses participants à

appuyer la mise en œuvre du présent Engagement ministériel et de participer aux futures Réunions ministérielles de la Communauté des démocraties, selon les besoins.

II. Pauvreté, développement et gouvernance démocratique

Nous reconnaissons l'importance accordée par nos citoyens à l'amélioration des conditions de vie. Nous reconnaissons également les avantages mutuellement bénéfiques offerts par le processus démocratique pour parvenir à une croissance économique soutenue et à l'élimination de la pauvreté.

Nous reconnaissons l'importance de l'exercice progressif, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels, qui constitue une base solide pour l'autonomisation économique et politique, y compris l'amélioration progressive de la qualité de vie de tous les citoyens.

Nous réaffirmons les principes énoncés dans le Consensus de Monterrey : un bon gouvernement est la condition *sine qua non* d'un développement durable aux niveaux national et international. Des politiques économiques rationnelles et des institutions démocratiques solides répondant aux besoins de la population et des infrastructures améliorées sont indispensables pour maintenir la croissance économique, réduire la pauvreté et créer des emplois. La liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, et de l'état de droit, l'égalité entre les sexes, des politiques fondées sur l'économie de marché et la volonté générale de créer des sociétés justes et démocratiques sont également nécessaires et synergiques.

À cet égard, nous déclarons que l'une des principales missions de la Communauté des démocraties est de renforcer la gouvernance démocratique en tant qu'élément essentiel de nos efforts visant à atténuer la pauvreté et à appuyer la croissance économique et le développement humain durable, ainsi que nos efforts communs en faveur de la croissance, de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités et du développement durable, et la réalisation des objectifs internationalement convenus, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cette fin, nous avons l'intention de :

1. Tout en soulignant la responsabilité principale qui incombe à chaque pays concernant son propre développement économique et social et le rôle joué par les politiques nationales et les stratégies de développement, insister sur l'importance d'un environnement économique international démocratique, transparent et porteur.

2. Nous efforcer de nous aider mutuellement dans le domaine du développement économique et social, y compris l'élimination de la pauvreté, en tant que facteur essentiel contribuant à la promotion et à la préservation du développement démocratique.

3. Collaborer avec les organisations de développement internationales et régionales et les autres pays afin d'améliorer la conception et l'application de stratégies de réduction de la pauvreté qui appuient le renforcement des institutions démocratiques. Les pays qui encouragent l'état de droit, y compris le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance, s'efforcent d'éliminer la corruption et investissent dans leur population sont en mesure de mieux utiliser l'aide au développement et de renforcer l'efficacité de l'aide.

4. Appuyer des actions concrètes aux niveaux national, régional et international concernant le financement du développement, afin de mettre en œuvre les engagements du Consensus de Monterrey et de rappeler les engagements pris afin d'accroître le niveau et l'efficacité de l'aide publique au développement et d'encourager la réalisation de nouveaux progrès pour atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut.

5. Encourager les efforts visant à renforcer l'appui politique afin de suivre une voie concrète vers le financement et la promotion du développement. Nous notons avec un grand intérêt l'« Initiative contre la faim et la pauvreté » et d'autres initiatives connexes, qui sont des programmes novateurs pour réduire l'écart entre l'engagement politique et le financement du développement.

6. Promouvoir la création d'emplois afin de lutter contre la pauvreté et de renforcer la gouvernance démocratique et encourager l'exercice des droits des travailleurs dans le cadre de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi que la protection des droits des travailleurs à l'étranger.

7. Encourager les hommes et les femmes à réaliser leur plein potentiel pour créer un public éduqué qui puisse participer au processus national de prise de décisions en renforçant l'enseignement, les services de santé et la satisfaction d'autres besoins fondamentaux, en encourageant l'exercice progressif du droit à l'éducation et du droit au niveau le plus élevé possible de santé physique et mentale, et en satisfaisant d'autres besoins fondamentaux.

8. Collaborer en vue du succès de la série de négociations de Doha pour le développement, qui est essentiel pour le développement économique, l'autonomisation et la réduction de la pauvreté.

9. Rechercher des systèmes de coopération qui permettent d'obtenir le respect non seulement des droits civils et politiques, mais également des droits économiques, sociaux et culturels, de manière à mettre en place des sociétés où toutes les personnes peuvent exercer pleinement leurs droits.

10. Appuyer la mise au point d'une intervention élargie et globale contre la pandémie de VIH/sida, qui a d'énormes effets négatifs sur la croissance économique, et affaiblit les structures de gouvernance et de sécurité, et coopérer afin d'obtenir des ressources suffisantes pour inverser la tendance à la propagation du VIH/sida.

III. Coopération régionale et interrégionale en faveur de la gouvernance démocratique

Guidés par les principes du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration de Varsovie, nous continuerons à promouvoir les progrès et la coopération démocratiques interrégionaux et, à cette fin, nous avons l'intention de :

1. Continuer à offrir des connaissances et une coopération techniques aux pays qui demandent une assistance pour renforcer leurs institutions démocratiques.

2. Promouvoir le dialogue entre les civilisations, afin de renforcer une culture de paix et de respect de la diversité raciale, religieuse et culturelle.

3. Utiliser les enseignements tirés, y compris ceux qui s'appliquent à d'autres régions, afin d'encourager et d'aider les nouvelles démocraties à améliorer et à renforcer l'adhésion aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et aux principes de la démocratie, ainsi qu'aux chartes démocratiques adoptées au niveau régional.

4. Promouvoir la coopération entre les organisations et institutions régionales et mondiales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, dans leurs travaux visant à renforcer l'éducation en faveur de la démocratie.

5. Appuyer les travaux des organisations non gouvernementales et intergouvernementales qui contribuent au processus de consolidation démocratique dans le monde entier.

6. Féliciter l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale des résultats obtenus depuis 10 ans et l'encourager à œuvrer en partenariat avec des organisations internationales et nationales, et à produire et à appliquer des analyses comparatives, des données d'expérience et des connaissances spécialisées dans le domaine du renforcement de la démocratie.

7. Appuyer les institutions opérant dans le cadre du droit international qui offrent une assistance concrète dans le domaine du renforcement de la démocratie aux pays qui souhaitent avoir accès à des données d'expérience, des connaissances et des ressources. Appuyer la création du Centre international de Budapest pour la transition démocratique. Dans le cadre des relations de travail étroites du Centre avec les institutions existantes, nous apprécions sa coopération avec la Communauté des démocraties et avec les organisations régionales et interrégionales pertinentes.

IV. Forum de la démocratie au sein de l'Organisation des Nations Unies et autres forums multilatéraux en faveur de la démocratie

Nous renforcerons, dans toute la mesure possible, nos activités officielles de consultation et de coordination dans les domaines liés à la démocratie, à l'ONU et dans d'autres organisations internationales et régionales, par le biais, entre autres, de groupements et de forums informels en faveur de la démocratie. À ces fins, nous avons l'intention de :

1. Continuer à nous réunir en tant que forum officiel de la démocratie au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission des droits de l'homme (CDH), afin de nous concerter, de coordonner d'éventuelles actions et de promouvoir la coopération en vue de renforcer la gouvernance démocratique, de défendre les droits de l'homme et de promouvoir et d'améliorer les pratiques démocratiques.

2. Examiner ensemble et promouvoir, autant que faire se peut, les actions dans les domaines pertinents menées au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la CDH, du Conseil économique et social et de tout autre organe, le cas échéant, afin de renforcer les dispositifs internationaux de soutien à la démocratie, dans l'optique de la création du Fonds pour la démocratie de l'ONU.

3. Rencontrer régulièrement les organisations non gouvernementales (ONG) participant activement à la promotion de la démocratie à l'ONU, afin de faciliter des

échanges de vues sur le meilleur moyen d'intensifier, consolider et soutenir leurs efforts.

4. Examiner avec sérieux la candidature de pays contribuant effectivement à la promotion et à la protection de la démocratie et des droits de l'homme à travers le monde, au sein d'organismes œuvrant dans le domaine de la gouvernance démocratique.

5. Nous féliciter de la reconnaissance du travail de la Communauté des démocraties par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous ».

6. Encourager la coopération avec la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies au sein d'un forum international visant à promouvoir et consolider la gouvernance démocratique dans les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous nous félicitons de la tenue de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies au Qatar, en 2006.

V. Organisations régionales, promotion de la démocratie et réponses aux menaces et défis nationaux et transnationaux posés à la démocratie

Affirmant notre détermination de promouvoir une série de mécanismes de coopération régionale efficaces, opportuns et rapides afin d'assurer la promotion et la défense de la démocratie, nous avons l'intention de :

1. Encourager l'échange de données d'expérience entre régions, afin d'élargir ou de renforcer les chartes et mécanismes régionaux en faveur de la démocratie, comme la Charte démocratique interaméricaine.

2. Élaborer et mettre en œuvre pleinement, à l'échelon régional, des instruments appelant les partenaires régionaux à créer des institutions démocratiques, à adhérer aux principes démocratiques, à protéger les droits de l'homme, à promouvoir l'éducation en matière de droits de l'homme et de démocratie et à apporter un appui, à ces fins, aux États qui en ont besoin et en font la demande.

3. Promouvoir l'échange de données d'expérience entre les organisations régionales, en particulier dans les domaines définis par le Plan d'action de Séoul, concernant la réponse aux menaces contre la démocratie, comme le Système interaméricain de promotion et de protection des droits de la personne et la Charte démocratique interaméricaine.

4. Œuvrer, d'un commun accord, pour décourager les tentatives de renversement de gouvernements constitutionnellement élus et résister aux menaces que ces actions posent pour la démocratie.

5. Soutenir l'amélioration de la gouvernance dans le monde entier et le rétablissement de l'état de droit et des institutions étatiques dans les pays dévastés par la guerre.

6. Condamner fermement tout acte de terrorisme, quel qu'en soit le motif, la cible et l'auteur, comme étant l'une des plus graves menaces contre la paix, la démocratie et la sécurité.

7. Promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, conformément aux obligations fixées par le droit international, en particulier le droit international relatif aux droits de l'homme et aux réfugiés et le droit international humanitaire.

8. Encourager l'adoption par l'ONU, dans les meilleurs délais, d'une convention générale sur le terrorisme international et, pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, la ratification des instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et des conventions internationales sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

9. Nous féliciter de l'adoption de l'Agenda de Madrid, contribution remarquable à la coopération internationale contre le terrorisme.

10. Encourager la lutte contre les menaces transnationales, comme le terrorisme transfrontalier et le terrorisme d'État, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la criminalité organisée, la piraterie maritime, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes, la traite d'êtres humains, en particulier de femmes et d'enfants, et le blanchiment d'argent.

11. Encourager et soutenir les programmes d'assistance électorale des Nations Unies à l'intention des démocraties en transition, y compris le renforcement des capacités nationales, l'aide à la rédaction de constitutions et le soutien organisationnel.

VI. Suivi

Afin de mettre en œuvre les engagements susmentionnés et d'élargir le soutien des pays, des représentants de haut niveau des organisations internationales et de la société civile aux activités de la Communauté des démocraties, nous accordons toute l'importance nécessaire à notre action au sein de l'ONU à New York et Genève et créons les groupes de travail suivants :

- Groupe de travail sur la gouvernance démocratique et la société civile;
- Groupe de travail sur la pauvreté, le développement et la gouvernance démocratique;
- Groupe de travail sur la coopération régionale et interrégionale en faveur de la gouvernance démocratique;
- Groupe de travail sur la promotion de la démocratie et la réponse aux menaces nationales et transnationales posées à la démocratie.

Chaque président rendra compte régulièrement au Groupe d'organisation de l'avancée des travaux de son groupe de travail et, en retour, informera ce dernier des décisions ou mesures prises par le Groupe d'organisation.

Le Groupe d'organisation fera part aux membres de la Communauté des démocraties des progrès accomplis, afin de diffuser des informations sur les pratiques optimales dans l'espoir que tous les pays du monde s'efforceront

d'atteindre les idéaux et d'appliquer les principes définis dans la Déclaration de Varsovie. Bien que nous demeurions attachés à la décision prise à Séoul d'accueillir uniquement les pays disposant d'un régime constitutionnel et dont les pratiques sont démocratiques, nous sommes disposés à appuyer les efforts de démocratisation réalisés dans d'autres pays et à aider ceux qui le souhaitent à assurer une transition démocratique pacifique.

VII. Engagements régionaux

Les pays membres des différents groupes régionaux ont pris les engagements suivants lors de la troisième Conférence ministérielle.

Afrique

1. Annuler la dette des pays africains.
2. Renforcer les capacités et intensifier les actions dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental, y compris les capacités de l'Union africaine, en particulier le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.
3. Faire respecter, par les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, les engagements en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
4. Contribuer à la paix et à la sécurité grâce à l'intensification de l'aide à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et crises en Afrique.

Amériques

1. Faire appliquer pleinement la Charte démocratique interaméricaine par tous les États américains. Un mécanisme de suivi comprenant une base de données de spécialistes de la démocratie devra être mis en place à cet effet au sein de l'Organisation des États américains (OEA).
2. Soutenir la mise en place d'un dialogue politique ouvert et de grande ampleur et la transition électorale en Haïti, la stabilité démocratique en Équateur et la démocratie et la pacification en Colombie.
3. Coopérer avec les systèmes universel et régional des droits de l'homme et appeler tous les États à adhérer à leurs instruments.
4. Échanger des données d'expérience relatives au renforcement de la démocratie aux niveaux régional et interrégional par le biais de l'OEA avec d'autres organisations internationales, y compris l'Union africaine.

Asie

1. Favoriser la consolidation et la promotion de la démocratie. Lutter contre la corruption.
2. Promouvoir la démocratie et le développement, en coopération avec les États et également avec les organisations de la société civile.
3. Renforcer les capacités au moyen d'échanges directs entre les pays, en mettant un accent particulier sur l'éducation.

Garder à l'esprit l'importance cruciale de la volonté politique dans le façonnement de la démocratie et mettre à profit le potentiel des technologies de l'information et des communications pour consolider la démocratie.

Le groupe de travail s'engage à mettre en œuvre ces actions en coopération avec les organismes concernés.

Europe

1. Soutenir les efforts et les initiatives pouvant contribuer à améliorer la démocratie et à responsabiliser la société civile en Europe.

2. Insister sur le rôle des institutions européennes dans la consolidation de la démocratie au niveau régional en Europe.

3. Partager avec les autres régions du monde des données sur les expériences européennes de soutien à la démocratisation, afin d'encourager et d'aider les démocraties nouvelles à développer et renforcer leurs propres institutions politiques.

Moyen-Orient

1. Le groupe de travail a insisté sur les liens entre la marche vers la démocratie et le processus de paix au Moyen-Orient.

2. Il a souligné le besoin d'instruction civique dans la société, notamment au sein de la famille. La connaissance est un outil essentiel pour la diffusion des valeurs et des principes démocratiques.

3. Les pays ayant adopté la démocratie comme mode de gouvernement doivent traiter les citoyens d'autres États à l'égal de leurs propres citoyens.

4. Le groupe a exprimé son soutien au Centre pour une transition démocratique, créé en Hongrie.

5. Il a réaffirmé que l'Islam n'était en aucun cas contraire à la démocratie, à ses valeurs et à ses principes, et qu'il n'exerçait aucune discrimination à l'égard des femmes et de leurs droits.

6. Il a confirmé la nécessité d'un dialogue constant avec les États démocratiques plus anciens, auquel doivent participer les représentants de la société civile.

7. La volonté politique est l'un des principaux moyens d'imposer les changements nécessaires et d'introduire les réformes requises.

8. Une nouvelle législation de la famille doit être adoptée afin de rendre justice aux femmes et enfants de la région.

9. Les expériences du Yémen, du Maroc et de la Jordanie, qui ont associé les partis islamistes à la vie politique, sont la preuve qu'il est possible de faire suivre à ces entités les mêmes règles constitutionnelles qu'aux autres forces politiques.

10. Le groupe a insisté sur l'importance de maintenir une relation constructive entre les gouvernements et la société civile.

11. Il a souligné la nécessité d'une coopération régulière avec les autres groupes régionaux, fondée sur une compréhension mutuelle et un dialogue constant, lequel ne doit pas être limité aux gouvernements, mais doit impliquer les institutions de la société civile.

12. Le Yémen a proposé que soit adoptée une Charte démocratique interarabe.
